

**Conférence ministérielle de la Francophonie sur la société de l'information**

---

**La Francophonie entend substituer  
la « solidarité » numérique à la « fracture » numérique**

Décidée à contribuer activement au succès du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui se déroulera à Genève en décembre 2003 et à Tunis en 2005, l'Organisation internationale de la Francophonie a réuni les ministres chargés des technologies de l'information et de la communication de ses 56 Etats et gouvernements, les 4 et 5 septembre 2003 à Rabat (Maroc).

Organisée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et le gouvernement du Maroc, la Conférence ministérielle a adopté la Contribution de la Francophonie aux débats du SMSI.

*« Parce que l'accès de la plupart des pays du Sud à la Société de l'information est rendu plus difficile à cause de leur niveau de développement, et parce que les laisser à l'écart, sur le bord de la route, est inacceptable et dangereux, la Communauté internationale doit les aider à surmonter leurs handicaps », a estimé M. Abdou Diouf, le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie qui a appelé à « la solidarité numérique » sans laquelle « la société de l'information ne fera qu'aggraver les inégalités et les exclusions et rendra encore plus difficile la lutte contre la pauvreté ». A l'ouverture de la Conférence, M. Driss Jettou, le Premier ministre du Maroc a également exprimé sa « crainte de voir s'élargir la fracture numérique et s'amplifier, avec elle, les fractures économiques, sociales et culturelles ».*

Les ministres ont affirmé l'importance fondamentale d'œuvrer à la réduction de la pauvreté par des politiques volontaristes et globales de développement économique et social. Ils ont estimé que l'accès équitable à l'information, au savoir et aux idées, tant pour les particuliers que pour les collectivités, doit servir à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales et culturelles. Ils ont appelé à une gestion internationale de l'Internet, démocratique, multilatérale et transparente qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et linguistique.

Les ministres ont mandaté le Secrétaire général de l'OIF pour se faire l'interprète de leur Contribution au Sommet mondial sur la société de l'information de Genève et de Tunis. Cette contribution fondée sur une expérience spécifique et sur des consultations avec la société civile francophone est articulée autour de quatre thèmes prioritaires qui constitueront les priorités de la Francophonie au cours des dix années qui suivront le Sommet de Ouagadougou (Burkina Faso) en 2004 :



- **Considérer la diversité culturelle et linguistique comme** un principe fondateur de la société de l'information, utiliser les technologies de l'information et de la communication pour l'affirmer et la promouvoir et favoriser le dialogue des cultures dans le respect des identités ;
- **Mettre les technologies de l'information** au service de la bonne gouvernance, de la participation des citoyens à la vie publique et à la mise en place d'une démocratie locale ; ces technologies doivent également servir une meilleure gestion des crises et des conflits et la consolidation de la paix ;
- **Intégrer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes d'enseignement et de formation**, dès le niveau de l'éducation de base et tout au long de la vie ; ouvrir des perspectives professionnelles motivantes et contribuer à lutter, notamment, contre la fuite des cerveaux par l'appropriation, la maîtrise et l'utilisation généralisée de ces technologies, le développement de la recherche et la production locale de contenus, d'applications et de services ; favoriser le développement, la diffusion et l'usage des logiciels libres ;
- **Renforcer l'indépendance et la pluralité des médias privés et publics**, la déontologie professionnelle et les mécanismes de régulation de l'information, afin de permettre le plein exercice de la liberté d'expression et d'encourager la diversité des contenus produits et diffusés : les nouvelles possibilités offertes par les TIC sont de nature à combler le retard des pays en développement en matière de médias et à démocratiser l'accès aux contenus.

Les concertations francophones se poursuivront pendant le Sommet mondial sur la société de l'information à Genève.

---

**Contacts presse :**

**Organisation internationale de la Francophonie**

- Hugo Sada, Conseiller chargé de la Communication, porte-parole  
Téléphone : (33) 1 44 11 12 63 – Télécopie : (33) 1 44 11 12 80

**Agence intergouvernementale de la Francophonie**

- Anissa Barrak, chef du service de Communication  
Téléphone : (33) 1 44 37 33 65
- Hala Kodmani, relations presse, [hala.kodmani@francophonie.org](mailto:hala.kodmani@francophonie.org)  
Téléphone : (33) 1 44 37 71 97 - Télécopie : (33) 1 44 37 32 73